

Zeitschrift: Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat

Band: 15 (1942)

Heft: 6-7

Rubrik: Nouvelles et communiqués divers

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 15.10.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

L'« habitation » parmi les prisonniers de guerre

Répondant à une demande du **Groupe des architectes S. I. A. pour les relations internationales**, l'Administration de notre revue met régulièrement à la disposition du Bureau international d'éducation, à Genève, dix numéros d'« Habitation » qui sont distribués dans les camps de prisonniers où les architectes sont le plus nombreux.

Récemment nous a été transmise la lettre suivante qui émane des architectes du Stalag III A et qui montre l'intérêt que prennent les prisonniers à la lecture de notre périodique : « Je m'empresse de vous accuser réception de votre revue « Habitation » de février-mars. Je n'y ai jeté encore qu'un coup d'œil rapide, mais j'ai déjà pu me rendre compte de son intérêt. A l'heure actuelle, mes camarades se disputent le plaisir de l'avoir en mains. Nous n'avons guère ici de revues professionnelles, aussi je vous laisse à penser la joie que vous nous procurez. Je me fais l'interprète auprès de vous pour vous adresser du fond du cœur un grand merci. Croyez, Messieurs, à mes sentiments de bien vive reconnaissance. »

Que nos camarades en captivité trouvent ici l'assurance que ce nous est un plaisir également d'avoir pu, dans la mesure de nos moyens faire quelque chose pour eux !

Et que nos lecteurs veuillent bien songer à la joie que peut procurer un livre quel qu'il soit lorsqu'il prend le chemin des camps de prisonniers. Nous leur adressons la pressante demande d'envoyer tous les ouvrages dont ils n'ont plus l'emploi à l'adresse du **Bureau international d'éducation**, Service d'aide intellectuelle aux prisonniers de guerre, rue des Pâquis, 52, Genève.

La Rédaction.

Informations de la Fédération internationale de l'habitation et de l'urbanisme

France. — Reconstruction.

En septembre 1941, 144 urbanistes professionnels se sont réunis pour élaborer, d'accord avec 11 commissaires spécialistes d'urbanisme, le programme de reconstruction relatif à 473 villes et villages détruits par faits de guerre, se répartissant entre 28 départements. Les plans pour 20 autres villes (villes côtières, pour la plupart) restent à établir. Sur ces 493 villes ou villages, 191 sont détruits pour plus de 50 %. Au total, 5731 localités ont été plus ou moins gravement endommagées. Les dommages immobiliers concernent 66,805 bâtiments détruits et 200,000 autres, plus ou moins endommagés, mais pouvant être remis en état. (Informations du Commissariat à la reconstruction.)

Grande-Bretagne. — Reconstruction des villes détruites.

Dans les villes, grandes ou petites, victimes du bombardement, on n'accordera des subventions aux propriétaires qu'à condition que la reconstruction de leurs immeubles rentre organiquement dans le Plan d'aménagement régional. C'est le président de la « War Damage Commission » (Comité pour la réparation des dommages de guerre) qui a établi ce principe général, après avoir visité les vingt-neuf districts éprouvés par la guerre. Il a commenté les effets d'un décret autorisant le comité à refuser, dans seize districts, les subventions facilitant la construction. Au nombre de ces districts se trouvent la ville de Londres, le comté de Londres, Birmingham, Bristol, Coventry, Hull, Liverpool, Plymouth, Sheffield, Southampton, etc. Dans toutes ces villes, les travaux de réparation dont les frais dépassent 1000 £ supposent une autorisation spéciale de la part du comité. Le comité a le droit de faire démolir un bâtiment lésé, quitte à en dédommager le propriétaire, si la mise en état de l'immeuble est contraire à l'intérêt public. Or, comme le comité n'équivaut pas à un service d'urbanisme, il ne peut pas, en principe, prohiber la reconstruction ; mais, il peut la rendre impossible en lui refusant les fonds nécessaires. (« Daily Herald », Londres.)

Nouvel organe éditorial allemand de l'habitation d'utilité publique.

Les revues relatives à l'habitation d'utilité publique qui ont paru jusqu'à présent, à savoir « Zeitschrift für Wohnungs-

wesen », « Siedlung und Wirtschaft », « Zeitschrift für Wohnungswesen in Bayern » et « Sächsisches Wohnungsblatt » ont cessé de paraître, depuis la fin de l'année 1941. Elles ont été remplacées, au commencement de l'année 1942, par un organe unique de l'habitation d'utilité publique, la revue « Die gemeinnützige Wohnungswirtschaft ». Cette fusion des différentes revues mentionnées plus haut a surtout été dictée par le désir de mettre en lumière, ici comme ailleurs, la cohérence absolue de tous les efforts voués à l'habitation d'utilité publique. La publication de la nouvelle revue a été confiée au président de la Fédération du Reich pour l'habitation allemande d'utilité publique, M. le Dr J. Brecht, Berlin.

Baignoire ou douche ?

La Société anonyme de construction d'habitations « Gross-Berlin », reconnue d'utilité publique, a fait une série d'expériences relatives au système le plus pratique d'installation de baignoires. Dans un rapport très intéressant, publié à l'occasion de son dixième anniversaire, elle écrit à ce sujet : « Après avoir adopté, à l'origine, la baignoire normale de 1 m. 80, la société se conformant au programme de construction d'habitations minimales, a passé à la baignoire de 1 m. 10 et, dans certains cas, à la douche. Ces petites baignoires avaient la forme de baignoires de siège, à fond gradué. Ce changement ne représente aucune économie sensible, ni d'argent, ni de place. De même, les douches proprement dites n'ont, en général, pas fait leurs preuves. La douche à égout pratiquée dans le sol n'offre aucune possibilité de laver ou de baigner les enfants en bas âge et les malades, à moins d'installer à fleur du sol une petite baignoire pour baignoires de pied ou baignoires de siège. Dans ce cas, un lavabo est indispensable. Ajoutons à cet inconvénient le froid qui règne dans la pièce et qui, en hiver, empêche surtout les enfants d'utiliser la douche (très en vogue durant l'été). A la suite de ces expériences, tous les logements récemment construits utilisent à nouveau la baignoire normale. »

Progrès du chauffage urbain, à Paris.

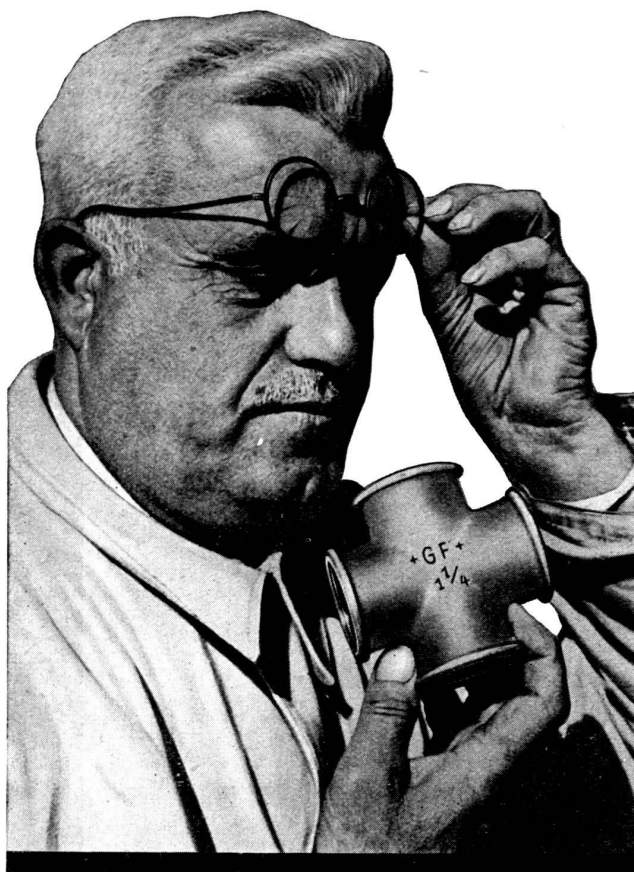
Le chauffage urbain, à Paris, qui comportait avant la guerre une longueur de 14 km., sera porté à 32 km. Jusqu'ici, le chauffage urbain ravitaillait surtout les quartiers à proximité de la Gare de Lyon, jusqu'aux abords de l'Opéra. Quelques-uns des grands boulevards étaient également raccordés, de même que l'Hôtel de Ville, la Banque de France, le Palais-Royal, la Comédie-Française, l'Opéra, quelques grands magasins et de nombreuses maisons privées. Voici les principaux avantages du chauffage urbain : il représente un gain de temps considérable, réduit le développement de la fumée et de la suie et améliore, de ce fait, l'air de la ville. Notons enfin comme avantage la possibilité d'utiliser des combustibles de moindre valeur et de décharger par là le marché houiller.

Bibliographie

Série de Prix des Travaux de Bâtiments. 1942-1943. Publiée par la Société vaudoise des ingénieurs et des architectes (Section S. I. A.). — Edition Imprimerie Centrale. Librairie F. Rouge & Cie.

La dernière édition de la série des architectes vient de paraître malgré les conditions extrêmement difficiles où se débat actuellement le marché du bâtiment. Il faut voir là la preuve de la vitalité dont font preuve, malgré tout, les architectes d'une part, les entrepreneurs de l'autre.

Le volume se présente sous sa forme habituelle, extrêmement condensée et d'une lecture facile. Il faut signaler tout particulièrement le chapitre traitant des produits isolants (isolants phoniques et thermiques) qui donne de très utiles indications dans un domaine où, jusqu'ici, l'improvisation était de règle. Signe des temps : chaque chapitre contient une série de pages blanches où s'inscriront, l'une après l'autre, les hausses autorisées par le Contrôle des prix... De nombreux renseignements techniques complètent cet ouvrage : lois diverses, dont la nouvelle « Loi vaudoise sur la Police des constructions » et son « Règlement d'application », tables mathématiques, barèmes, etc.



c'est un
raccord

+GF+

F 327

La construction des logements en Suisse

Nous donnons ci après, pour un certain nombre de villes suisses, le nombre des appartements construits durant le premier semestre 1941, en comparaison avec les résultats de la même période en 1940, ainsi que le nombre des permis de construire accordés dans les mêmes mois, qui laisse présumer de l'activité du bâtiment dans l'avenir immédiat.

	Nombre des appartements construits		Nombre des appartements calculés d'après les permis de constr.	
	1er semestre 1940	1941	1940	1941
Zurich	732	402	457	1133
Berne (y compris Kôniz) .	175	250	202	360
Bâle	108	49	74	180
Genève	265	6	3	6
Lausanne	209	233	192	84
Saint-Gall	12	5	3	11
Winterthour	81	90	159	139
Lucerne	96	7	141	74
Bienne	65	18	23	15
Schaffhouse	55	15	6	12
Thoune	21	31	27	27

La ville de Zurich, comparativement au résultat du premier semestre 1940, marque un fléchissement de 45 % dans la construction des logements. Par contre, les permis de construire, qui témoignent une augmentation de 148 %, font entrevoir, si tous les projets s'exécutent, une reprise considérable de l'activité du bâtiment.

Berne qui, à la suite notamment du fort accroissement du nombre des fonctionnaires des divers offices de guerre, souffre d'une sensible pénurie de logements, a construit, durant le premier semestre de cette année déjà, plus de

logements que durant toute l'année dernière. Si l'on tient compte du faubourg de Kôniz, qui se développe rapidement, le nombre des permis de construire a presque doublé.

Bâle, où, durant les mois de janvier à juin 1941, ne furent construits que 49 appartements, témoigne également d'une notable reprise de la construction.

Dans les deux villes romandes de Lausanne et Genève, après des années de grande activité, la construction de logements a atteint, notamment à la suite de nombreux départs, une saturation évidente. A Lausanne, il est cependant à noter que les constructions, dans les six premiers mois de 1941, ont légèrement dépassé le nombre atteint en 1940. Mais les projets, par contre, atteignent à peine la moitié du chiffre de 1940. A Genève, l'activité du bâtiment est presque tombée à zéro.

Saint-Gall est toujours la ville inactive. Elle n'a plus connu, depuis la crise de la broderie, de véritable activité du bâtiment. Par contre, Winterthour est en pleine éclosion. L'essor de l'industrie des machines s'accompagne d'une forte pénurie de logements et d'un accroissement des permis de construire.

A Lucerne, sept logements seulement furent construits durant le premier semestre de 1941. Le chiffre dix fois supérieur des permis de construire accordés semble dénoter un relèvement.

Bienne, Schaffhouse et Thoune révèlent toujours une rareté, voire une pénurie de logements. Pourtant, les quelques appartements construits ou projetés ne pourront apporter aucun allègement à l'état de choses actuel. Une fois de plus, on constate que l'initiative privée fait défaut là où elle serait le plus nécessaire.

Nous avons déjà souvent exprimé l'avis que la construction des logements ne doit pas être laissée au hasard, mais, au contraire, être organisée en harmonie avec les besoins. Les autorités doivent agir dans ce but par anticipation et non pas seulement alors qu'une crise les y contraint.

« Revue des Ouvriers du Bois et du Bâtiment. »